

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

N°28/2017 DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Pour permettre le paiement des échéances 2017 du second emprunt du budget eau (60 000 €) il convient d'effectuer les mouvements de crédits suivants:

compte 61523/011	- 2 300 €
compte 66111/66	+ 300 €
compte 023	+ 2 000 €
compte 021	+ 2 000 €
compte 1641/16	+ 2 000 €

N°29/2017 CONVENTION SCOLAIRE AVEC LA COMMUNE DE FRESSE

Le Maire explique que la Commune de Belfahy n'a plus d'école et qu'à ce titre elle doit compenser financièrement les communes qui scolarisent les élèves domiciliés à Belfahy.

Les membres du Conseil municipal de Belfahy après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de valider le montant forfaitaire demandé par la Commune de Fresse de l'ordre de 250 € par enfant scolarisé, pour l'année scolaire 2017/2018, et AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N°30/2017 ADHESION AU SERVICES DES MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE SAONE

Le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'adhérer au service des missions temporaires du centre de gestion pour aider au recrutement en l'absence des agents de la commune ou de mutation.

N°31/2017 ACHAT D'UN MICRO TRACTEUR

Le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'acheter un micro tracteur, pour faciliter la réalisation de différents travaux, dans la commune pour un montant TTC de 2 400 € et AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

N°32/2017 AUDIT ENERGETIQUE

Le bâtiment accueillant la mairie de Belfahy présente des factures énergétiques importantes et nécessitera à moyen terme des travaux afin de rénover la toiture et la façade. Afin d'identifier et de chiffrer des travaux d'amélioration thermique, la réalisation d'un audit énergétique est envisagée.

Il est ainsi proposé de mandater un bureau d'études thermiques afin de faire auditer le bâtiment et de proposer trois scénarios d'amélioration énergétique dont un scénario permettant d'atteindre le niveau BBC-Rénovation compatible avec les aides régionales du programme Effilogis.

Les audits sont subventionnés à hauteur de 70% par l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté. Les 30% restants sont à la charge de la commune. Le coût indicatif d'un audit énergétique donné par l'ADEME au niveau national est de 2 à 3 € par m² audité.

Ainsi, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

- Décide de réaliser un audit énergétique du bâtiment accueillant la mairie
- Autorise le maire à prendre toute mesure et à signer tout document relatif à ce dossier

Jean-Jacques STOECKLIN,
Maire de Belfahy

